

Image not found or type unknown



Régularisation de charges (chauffage) au tantième

Par **jcrh65**, le **02/06/2016** à **17:57**

Bonjour.
J'occupais un logement par nécessité absolue de service (ministère de la Défense) de 69 m².
J'ai déménagé fin juin 2013.
Pour la partie chauffage, le règlement s'effectue au tantième sur une année complète.
Or, je viens de recevoir un appel de charges énorme (1600€) pour 6 mois d'occupation.
Cet appel de charges tient compte d'une livraison de fuel domestique (4500 litres) intervenue au mois de novembre 2013, soit 5 mois après mon déménagement.
Dois-je payer rubis sur l'ongle ou puis-je légalement ou réglementairement demander à ma section « charges » de repenser son calcul ???
Merci par avance de votre réponse.
Cordialement.